

CAGNOTTE



Date limite :
Samedi 31
Août
2024

Aide pour mon auxiliaire de vie

Je suis tétraplégique depuis mai 2007, je perçois des aides financières de la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), via la prestation compensatoire du handicap afin de régler les salaires et les charges correspondantes de mes auxiliaires de vie qui travaillent chez moi 10 heures par jour, 7 jours sur 7. Depuis août 2023, Alincia, une de mes auxiliaires de vie, est en arrêt maladie à la suite d'une tendinopathie de l'épaule. Un médecin de la sécurité sociale a reconnu sa pathologie comme une maladie professionnelle en décembre 2023. Je dois donc légalement procéder à son licenciement. Alincia a un peu plus de 12 ans d'ancienneté, ce licenciement est pour toutes les deux un déchirement. Le montant total de ce que je dois lui verser s'élève à 14 012,40 € (le solde de tout compte étant doublé car il s'agit d'une maladie professionnelle). Au vu de cette situation tout à fait particulière et de ce montant très élevé à régler pour moi, je tente de contacter -en vain- depuis décembre 2023 la MDPH et la PCH (Prestation de compensation du handicap) afin de leur demander une aide financière exceptionnelle pour pouvoir procéder au licenciement d'Alincia. Après beaucoup de messages, un interlocuteur de la PCH a fini par me rappeler pour me dire qu'il étudiait mon dossier car il comprenait tout à fait ma situation, mais toujours en attente d'une réponse, mon auxiliaire est maintenue en arrêt maladie. J'ai pendant ce temps saisi le

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/cuVLihYU>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Caroline Normand